



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 22 juin 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 46 - NPNRU Grette/Planoise - Reconstitution de l'offre de logements - Vente d'un immeuble au profit de Grand Besançon Habitat, 35 rue du Polygone

**NPNRU Grette/Planoise**  
**Reconstitution de l'offre de logements**  
**Vente d'un immeuble au profit de Grand Besançon Habitat**  
**35, rue du Polygone**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers de Grette et Planoise, signé le 21 avril 2016 par l'ensemble des partenaires, prévoit des opérations de reconstitution de l'offre de logements par Grand Besançon Habitat (GBH).

Le protocole de préfiguration comprend, en effet, la reconstruction, par GBH, de 13 logements dont 6 logements en PLAI individuels de type habitats spécifiques.

La Ville de Besançon a proposé la cession d'un immeuble dénommé «Centre 1901» sis 35, rue du Polygone, cadastré section IK n°444, et classé en zone UCc du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon. Il doit permettre à GBH d'y créer 7 logements, dont 4 PLAI et 3 PLUS d'une surface utile comprise entre 48 et 117 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble ayant abrité des services municipaux jusqu'à la fin de l'année 2016, il appartient au domaine public communal.

Pour permettre la vente de ces biens, le Conseil Municipal doit prendre acte de la désaffectation de l'immeuble «Centre 1901», et prononcer son déclassement du domaine public.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courriel du 8 mars 2017 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation, en date du 9 mars 2017, a été fixée à 550 000 €.

Afin de contribuer à l'équilibre économique de cette opération, et en complément de la subvention d'équilibre attribuée par la CAGB, la commune a proposé un abattement de 20 % sur l'estimation France Domaine, soit un prix de cession ramené à 440 000 € net vendeur.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Les biens cédés sont enregistrés à l'inventaire physique sous le n° BAT-B55001.

La recette sera encaissée au chapitre 77.824.775.501.30100.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la désaffectation de l'immeuble «Centre 1901»,
- se prononcer sur le déclassement du domaine public de l'immeuble «Centre 1901»,
- se prononcer favorablement sur ces cessions au profit de GBH aux conditions mentionnées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE (2), M. CURIE, Mme JOLY et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Dard', is written over a circular official seal. The seal features a central figure and the text 'M. DE LA P. DE LA R. DE LA C. DE LA S. DE LA T. DE LA U. DE LA V. DE LA W. DE LA X. DE LA Y. DE LA Z.' around the perimeter.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0